

Date de la convocation : 22/12/2020
Nombre de Conseillers : 19
Présents : 19
Votants : 19

Présents : Mmes Anne-Laure BABAULT, Marie-Annick GUIMARD, Nicole HUET, Andrée JOUSSEAUME, Patricia LEPINE, Béatrice PEREIRA, Josette RAIMON, Laury-Anne RAULT, Arlette ROY, Chantal SUBRA.

MM. Roger BAZIER, Nicolas COSTE, Eric DRAPEAU, François JOUANNAULT, Dominique MOREL, Jean-James PERLADE, Patrick RAMOS, Eric THICKETT, Gérard VILATTE.

Secrétaire de séance : Mme Laury-Anne RAULT

L'an deux mille vingt et un, le sept janvier à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SALLES SUR MER, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Madame Chantal SUBRA, Maire.

ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 03/12/2020.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Procès-verbal adopté à l'unanimité avec 18 voix pour.

Arrivée de Monsieur Eric Drapeau.

COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL DES DÉCISIONS PRISES AU TITRE DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE ((L2122-22 CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES)

- Fourniture d'un véhicule utilitaire d'occasion benne et coffre par la société MULLOT pour un montant de 23.718,50€ HT, 28.838,88€ TTC.
- Fourniture de divers matériels pour les services techniques par la société PROLIANS pour un montant de 3.018,06€ HT, 3.621,67€ TTC.
- Abattage de 3 arbres dangereux par la société LAVERGNE Eric pour un montant de 451€ HT, 541,20€ TTC.
- Arrachage et évacuation de souches, fourniture et plantation d'arbres par la société LAVERGNE Eric pour un montant de 2.761,60€ HT, 3.304,16€ TTC.
- Equipement d'une télévision pour l'accueil de la Mairie et de l'Agence postale par la société BOULANGER pour un montant de 333,33€ HT, 399.99€ TTC.
- Prestation de transport et installation du coffre-fort de l'Agence postale par la société DÉMÉNAGEMENTS BLANCHARD pour un montant de 670,00€ HT, 804,00€ TTC.
- Travaux électriques pour la relocalisation de l'Agence postale par la société CHAILLOUX FABRICE pour un montant de 4.724,30€ HT, 5.669,16€ TTC.
- Fourniture et pose d'un imposte châssis pour la relocalisation de l'Agence postale par la société ROLLAND LAURENT pour un montant de 997,00€ HT, 1.196,40€ TTC.
- Intervention de l'enrobeur projeteur pour le bouchage de nids de poule par le SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE LA VOIRIE pour un montant de 5.250,00€ HT, 6.300€ TTC.
- Prestation de définition de l'emprise du terrain de camping par la société SITEA CONSEIL pour un montant de 684,00€ HT, 820,80€ TTC.
- Fourniture et pose d'une alarme pour le local des services techniques par la société CHAILLOUX FABRICE pour un montant de 1.444,40€ HT, 1.733,28€ TTC.
- Prélèvements et analyses alimentaires pour le restaurant scolaire par le laboratoire d'analyses LABCO pour un montant de 387,31€ HT, 464,77€ TTC.
- Fourniture pour l'éclairage du marché hebdomadaire avenue de Verdun par la société SONEPAR pour un montant de 3.039,35€ HT, 3.647,22€ TTC.
- Equipement d'un banc et d'un distributeur de sachets papier biodégradables pour le parc par la société COMAT et VALCO pour un montant de 606,00€ HT, 727,20€ TTC.

Délibération n°1 Convention pour la participation aux frais de fonctionnement et d'équipement spécifique du RASED du territoire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de participer pour le RASED à l'acquisition du WISC V et à la dotation globale qui lui sera alloué au prorata du nombre d'enfants scolarisés dans notre école, et autorise Madame le Maire à signer une convention avec les Communes de Châtelailon Plage, Saint Vivien, Yves, Ciré d'Aunis et Thairé pour la participation aux frais de fonctionnement et d'équipement spécifique du RASED du territoire

Délibération adoptée à l'unanimité avec 19 voix pour.

Délibération n°2 Convention 2021 de mise à disposition de l'animatrice du RAM intercommunal auprès des Communes d'Angoulins, Thairé, Saint Vivien et Salles sur Mer

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la convention de mise à disposition de l'animatrice du Relais d'Assistants Maternels (RAM) auprès des communes d'Angoulins, Thairé et Saint-Vivien pour l'année 2021, dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- Autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention correspondante ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 19 voix pour.

Délibération n°3 Etude sur le potentiel commercial boulangerie, épicerie, restauration...à Salles sur Mer par la CCI de La Rochelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la réalisation d'une étude par la CCI de La Rochelle sur le potentiel commercial du centre bourg pour un montant de 3000€ TTC et autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

Délibération adoptée à la majorité avec 13 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions.

Délibération n°4 Fourrière animale – convention de mise à disposition d'un agent par la Communauté d'Agglomération de La Rochelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer la reconduction de la convention de mise à disposition d'un agent par la CDA de La Rochelle concernant la capture et le transport des chiens et chats errants.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 19 voix pour.

Délibération n°5 Création, transfert et développement du marché hebdomadaire à Salles sur Mer

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de créer un nouveau marché communal hebdomadaire le jeudi après-midi et de maintenir le marché hebdomadaire actuel le mercredi matin,
- Adopte le règlement intérieur ci-annexé,
- Décide pour le moment de maintenir la gratuité pendant 1 an sur les deux marchés hebdomadaires,
- Autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 19 voix pour.

Délibération n°6 Cession gratuite de la remorque Gourdon

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise la cession à titre gratuite de la remorque GOURDON immatriculée 4779WZ17 à Monsieur Izambard et autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 19 voix pour.

Délibération n°7 Convention pour des travaux de réfection de voirie consécutifs à la réalisation de tranchées dans la traverse de Grolleau – Communes de la Jarrie et de Salles sur Mer – RD939

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuver la convention « travaux de réfection de voirie consécutifs à la réalisation de tranchées dans la traverse de Grolleau – Communes de la Jarrie et de Salles sur Mer – RD939 et autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 19 voix pour.

Questions / Informations diverses :

- Le prochain Conseil Municipal se tiendra le jeudi 4 février 2021 à 18h.
- Situation COVID : aucun changement depuis le dernier Conseil Municipal
- Changement dans l'attribution des délégations des Adjoints et des Conseillers Municipaux.